réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Cadre légal et contrats pour l'édition de revues scientifiques jeudi 8 décembre 2022

Daniel Battesti
Cécile Beauchamps

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Le groupe de travail « Droit d'auteur »

Création du groupe de travail « Droit d'auteur »

en 2013 lors des quatrièmes journées du réseau Médici.

Mission

En 2017, réalisation de modèles de contrats dans un contexte de science ouverte avec le soutien financier du CoSO, de l'Aedres et de Métopes

Réalisations

- Recommandations et aspects juridiques relatifs à la création et à la diffusion d'une revue scientifique, déposées sur HAL
- Des modèles de contrats et d'une convention accessibles sur le site Ouvrir la science

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Les modèles de contrats et convention

A. Contrats et convention pour un périodique

- ✓ A1 Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique, à titre non exclusif
- ✓ A2 Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique, à titre exclusif pour une période limitée
- ✓ A3 Convention de partenariat entre une revue et un éditeur

B. Contrats pour un ouvrage collectif

- B1 Contrat d'édition d'une contribution dans un ouvrage collectif, sans exclusivité, sans rémunération : ✓ v1 ✓ v2
- B2 Contrat de directeur d'ouvrage : missions du directeur effectuées à titre gracieux

C. Contrats d'édition pour une monographie

- ✓ C1a Contrats d'édition à titre exclusif avec rémunération
- ✓ C2b Contrats d'édition à titre non exclusif sans rémunération

✓ : documents réalisés ; ✓ : prochainement transmis au CoSO

Une version en langue anglaise de chaque contrat est également accessible

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Pourquoi un contrat ?

Il permet de définir :

- le cessionnaire, et donc le propriétaire des productions créées à partir de l'œuvre cédée par l'auteur ;
- l'étendue, la rémunération, le territoire, la durée de la cession ;
- les droits et obligations de chacune des parties.

Est-ce encore une obligation légale ?

Le contrat reste indispensable pour fixer les conditions d'élaboration et de fabrication d'une revue.

Ce document est signé par chacune des parties qui s'engage ainsi à respecter les termes du contrat.

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Le cadre juridique de l'édition

Notamment pour les revues scientifiques publiques.

Des démarches obligatoires…

- demander un ISSN
- réaliser un dépôt légal pour la version imprimée
- mettre en place des contrats de cession

qui nécessitent une clarification et une identification des rôles

- le propriétaire de la revue
- le ou la directrice de publication
- le ou la directrice de la revue

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Le cadre juridique de l'édition

Notamment pour les revues scientifiques publiques.

Des outils ou des procédures de travail qui doivent être encadrés

- identifier les rôles
- adapter des modèles de contrat
- mettre en place des délégations de signature et/ou des mandats de gestion
- intégrer les contrats dans le processus éditorial

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Les licences Creative Commons (CC)

C'est un outil juridique qui permet de faciliter la diffusion et le partage des œuvres tout en garantissant la protection des droits des auteurs. Les licences CC permettent aux auteurs de mettre leurs œuvres à disposition du public selon des conditions prédéfinies. Ces conditions définissent des degrés de liberté que les auteurs accordent aux utilisateurs.

Quatre conditions (BY, NC, ND, SA) qui, combinées entre elles, permettent de choisir parmi six types de licence.
La CC0 n'est pas une licence, mais un outil avec lequel le titulaire de droits (de droits d'auteur, de droits voisins) informe la terre entière qu'il renonce à tous ses droits..

Toutes les licences CC s'appliquent dans la limitation imposée par la législation en vigueur au sein de chaque État.
C'est celui qui détient les droits sur l'œuvre qui choisit d'appliquer une licence CC.

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Les licences CC

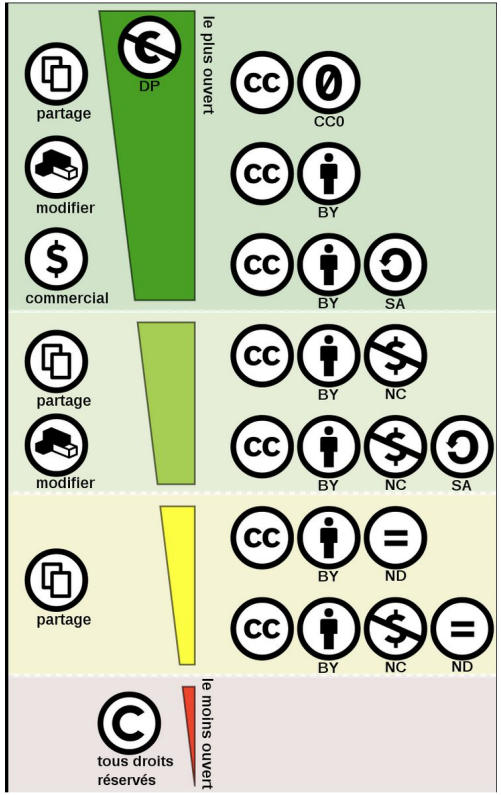

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

La stratégie de non-cession des droits

La stratégie de non-cession des droits est portée par les membres de la cOAlition S, un regroupement de 28 organisations de financement de la recherche.

Mettre en œuvre cette stratégie consiste à avertir l'éditeur qu'une licence CC-BY est appliquée au manuscrit soumis et sera appliquée à toutes les versions successives jusqu'au manuscrit auteur accepté pour publication (le MAA) après relecture par les pairs. Ainsi cette dernière version du manuscrit pourra être diffusée immédiatement dans une archive ouverte.

L'application de cette stratégie est obligatoire pour tout projet financé dans le cadre du Plan d'action 2022 de l'ANR et pour tout projet financé par Horizon Europe. Cette stratégie s'applique à toutes les publications, dans toutes les revues. Le CNRS demande également à ses chercheurs et chercheuses d'appliquer cette stratégie.

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Le contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique avec une cession à titre non exclusif

Ce modèle de contrat répond pleinement à la stratégie de non-cession de droits.

Ce modèle permet à une revue de choisir entre différentes options :

- dépôt dans les archives ouvertes du MAA dès publication,
- dépôt dans les archives ouvertes du pdf éditeur.

En SHS, la MAA est la version la plus aboutie du texte non mis en forme, puisqu'elle intègre les corrections des experts et de l'éditeur.

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Forme du contrat d'édition imposée pour le livre

Depuis 2014,

- les clauses relatives à l'exploitation de l'œuvre sous forme imprimée et celles relatives à l'exploitation de l'œuvre sous forme numérique doivent être rédigées dans des parties distinctes (art. L132-17-1) ;
- des clauses supplémentaires doivent être obligatoirement prévues au contrat : résiliation de tout ou partie du contrat en cas de non-respect.

Conséquence : un contrat long.

Cependant ces contraintes s'appliquent aux livres uniquement et non aux numéros de revues.

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Un contrat de trois pages

UNIVERSITÉ DE CAEN · NORMANDIE
PRESSES UNIVERSITAIRES DE CAEN

Contrat de cession de droits d'auteur d'une contribution
à paraître dans la revue *Double jeu*

Entre les soussigné(e)s :

Madame / Monsieur
demeurant à

ci-après dénommé(e) l'« Auteur », d'une part

et

l'université de Caen Normandie,
établissement public à caractère culturel, scientifique et professionnel,
dont le siège est situé Esplanade de la Paix, CS 14032, 14032 Caen cedex 5,
représentée par son Président, Monsieur Lamri Adoui,
agissant au nom et pour le compte du
Centre de recherches et de documentation des arts du spectacle du laboratoire « Lettres, arts du spectacle, langues romanes » (LASLAR – UMR 4256),
éditeur scientifique de la revue *Double Jeu* codirigée par Mesdames Cristina De Simone et Myriam Juan,

ci-après dénommée la « Revue », d'autre part.

Préambule

La Revue assure l'édition scientifique d'un périodique intitulé *Double Jeu*, (ISSN 1762-0597 ; e-ISSN : 2610-072X), ci-après dénommé le « Périodique », dont elle a confié la publication, la diffusion et la commercialisation aux Presses universitaires de Caen (service commun de l'université de Caen Normandie) dirigées par Madame Laure Himy-Piéri, ci-après appelées l'« Éditeur ».

À la date de signature du présent contrat, la diffusion et la distribution du Périodique sont assurées, d'une part, par FMSH-diffusion et d'autre part, par la plateforme OpenEditon Journals.

Conformément à la politique de l'établissement en matière de science ouverte, les formes numériques sont diffusées en accès ouvert dès publication et avec la licence Creative Commons CC BY 4.0.

Préalablement à la signature de ce contrat, l'Auteur a proposé un article, provisoirement intitulé

(ci-après dénommé la « Contribution ») à la Revue pour sa publication dans le Périodique.
Cette Contribution a été rédigée avec le(s) coauteur(s) suivant(s) (à compléter si nécessaire) :

Après expertise scientifique, la Revue a décidé de publier la Contribution dans le n° du Périodique.

Article 1 – Objet du contrat

L'Auteur cède à titre non exclusif à la Revue les droits d'exploiter sa Contribution sous forme imprimée et numérique.

UNIVERSITÉ DE CAEN · NORMANDIE
PRESSES UNIVERSITAIRES DE CAEN

Article 2 – Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage à remettre à la Revue, au plus tard le , sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les *Recommandations aux auteurs* fournies à l'Auteur par le responsable du numéro et également accessibles sur le site des Presses universitaires de Caen. L'Auteur fournira sa Contribution, d'une part, sous forme de fichiers texte (formats .doc, .docx, .odt) accompagnés des éventuels fichiers image (formats .jpeg, .png, .tiff) et, d'autre part, sous forme d'une version imprimée et d'un fichier PDF.

L'Auteur garantit que cette Contribution est originale et non déjà publiée chez un autre éditeur. Dans le cas où sa Contribution contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur transmettra à la Revue toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.

L'Auteur garantit également que sa Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de la Revue, et garantit à la Revue la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Article 3 – Cession des droits d'exploitation imprimée et numérique

L'Auteur cède à la Revue le droit de reproduire, de représenter et d'adapter sa Contribution sous forme imprimée, et notamment :

- le droit de reproduire la Contribution, dans le Périodique ou séparément, sous forme imprimée, sur tous supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques ou magnétiques actuels ou futurs, tels que CD et clés USB, par voie de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro-reproduction et par photocopie destinée à la vente ;
- le droit de traduire tout ou partie de la Contribution en toutes langues, et de reproduire ces traductions sur tous les supports indiqués à l'alinéa précédent ;
- le droit de représenter la Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par lecture publique, représentation dramatique, exécution lyrique, par tout moyen de télécommunication et notamment en diffusion radiophonique, télévisuelle ou de médias à la demande par voie hertzienne, par câble ou par satellite, ainsi qu'en diffusion *via* Internet par communication au public en ligne, à l'exception de toute adaptation audiovisuelle.

L'Auteur cède également à la Revue le droit d'exploiter la Contribution sous forme numérique, et notamment :

- de reproduire sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou *e-paper*, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- de représenter sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l'unité ou sur abonnement, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;
- d'adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d'œuvre multimédia ou de l'intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et de la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.

L'Auteur autorise également la Revue à diffuser sa Contribution en accès libre sous la licence Creative Commons CC BY pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus. Ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit, sous réserve de nommer l'Auteur (BY) mais sans avoir à lui demander son accord, de réexploiter tout ou partie de sa Contribution et même de la modifier sous réserve d'indiquer les modifications apportées, que ce soit pour une utilisation commerciale ou non.

UNIVERSITÉ DE CAEN · NORMANDIE
PRESSES UNIVERSITAIRES DE CAEN

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'éducation, article L. 123-6), et conformément à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur accepte expressément de céder à la Revue ces droits à titre gracieux.

Cette cession gracieuse à la Revue est faite à titre non exclusif, en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.

La Revue pourra exercer ces droits elle-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, elle s'engage à en informer l'Auteur. De même, la cession étant faite à titre non exclusif, l'Auteur pourra également publier ultérieurement sa Contribution chez un autre éditeur, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication.

Article 4 – Obligations de la Revue

La Revue s'engage, en accord avec l'Éditeur, à ce que la publication de la Contribution soit effectuée dans un délai de 6 mois à compter de la remise du dossier complet et définitif du numéro à l'Éditeur.

Auparavant, la Revue s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique et a confié à l'Éditeur la charge d'apporter une plus-value éditoriale (vérifications orthotypographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie).

Elle s'engage à soumettre à l'Auteur, par l'intermédiaire de l'Éditeur, une épreuve de sa contribution mise en forme pour bon à tirer ou à diffuser numérique. Dans le cas où l'Éditeur exploite la Contribution à la fois dans une version imprimée et dans une version numérique, le bon à tirer obtenu de l'Auteur vaut pour ces deux versions, dès lors qu'elles ne diffèrent pas (au-delà des quelques ajouts éventuels spécifiques à la version numérique tels que des liens hypertexte).

Article 5 – Politique de versement en archives ouvertes

L'Auteur cédant ses droits à la Revue à titre non exclusif, il est libre de verser la version finale du manuscrit acceptée pour publication de sa Contribution dans une archive ouverte sous la licence CC de son choix, dès qu'il le souhaite, y compris dès la publication de la Contribution dans le Périodique.

Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques.

La Revue, en accord avec l'Éditeur, autorise l'Auteur à verser le PDF éditeur dans une archive ouverte (une plateforme pérenne et sur laquelle le versement n'entraîne pas une cession de droits), dès publication de la Contribution dans le périodique, avec la licence CC BY.

Article 6 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tout recours devant les tribunaux.

Fait à Caen le

Pour le Président et par délégation
La directrice des Presses universitaires de Caen

Laure Himy-Piéri

Fait à le

L'Auteur

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Le préambule

Il décrit précisément la revue dans laquelle la contribution de l'auteur va être publiée :

- les formes d'exploitation prévues (multisupports / imprimé / numérique) ;
- les modalités de diffusion, notamment la/les plateforme(s) de diffusion numérique ;
- la politique de diffusion du périodique : diffusion en accès ouvert ou accès libre, sous la licence Creative Commons.

On y trouve également la définition de :

- la « version finale du manuscrit acceptée pour publication » ou « manuscrit auteur accepté » (MAA) ;
- du PDF éditeur.

En fonction des options retenues dans le contrat, l'auteur aura la possibilité de déposer sur une archive ouverte l'une et/ou l'autre de ces versions ainsi clairement définies.

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Article 1 – Objet du contrat

La cession est faite à titre non exclusif : l'auteur conserve les droits d'auteur sur son œuvre. Il peut donc à tout moment déposer sur une archive ouverte la version préalablement expertisée qu'il soumet à l'éditeur. Cette œuvre pourra également être exploitée, commercialement ou pas, par toute autre personne dûment autorisée par l'auteur.

Il n'est donc pas nécessaire pour l'auteur de mettre en œuvre la stratégie de non-cession des droits.

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Article 3 – Cession des droits d'exploitation imprimée et numérique

Dans cet article est précisé ce que l'on retrouve classiquement dans un contrat d'édition :

- l'étendue : tous les supports qui seront exploités sous les formes imprimées et numériques doivent être cités. Ce qui n'est pas mentionné n'est pas cédé ;
- la rémunération de l'auteur (ou plutôt la non-rémunération) : articles L. 123.6 du Code de l'éducation et L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle ;
- le territoire : en toute langue et en tout pays ;
- la durée : pour toute la durée de la propriété littéraire et artistique ;

et un paragraphe relatif à l'autorisation, donnée par l'auteur, de diffuser sa contribution sous licence CC.

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Article 3

Diffusion sous licence CC

L'Auteur autorise également la Revue à diffuser sa Contribution en accès libre sous la licence Creative Commons [licence CC choisie par la Revue conformément à sa politique de publication], pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus, ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de réexploiter tout ou partie de sa Contribution sans avoir à lui demander son accord, dans les conditions suivantes :

- obligation de nommer l'Auteur (BY) ;
- autorisation / interdiction (NC) d'en faire une exploitation commerciale ;
- autorisation / interdiction (ND) de la modifier ;
- si la personne intéressée est autorisée à la modifier, alors obligation (SA) / non-obligation d'appliquer la même licence CC à la Contribution dérivée.

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Obligations et garanties de chacune des parties

L'Auteur (article 2)

Obligations : date de remise du manuscrit / conforme aux recommandations aux auteurs / formats de fichier (texte et images) / autorisations de reproduction ;

Garanties : originalité (obligatoire) / inédit ou non publié chez un autre éditeur / jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

La Revue (article 4)

Obligations : obligation de publier / travail éditorial de qualité / envoi d'un BAT et/ou BAD / envoi d'un TAP / remise d'un exemplaire de la contribution (papier et/ou PDF).

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Politique de versement en archive ouverte

L'auteur cédant ses droits à la Revue à titre non exclusif, il est libre de verser la version finale du manuscrit acceptée pour publication de sa contribution dans une archive ouverte, dès publication et **sous la licence CC de son choix.**

Un paragraphe optionnel permet d'autoriser l'auteur à déposer le PDF éditeur, soit dès publication, soit dans un délai fixé par la Revue, avec éventuellement l'apposition d'une licence CC.
Le choix de la licence peut être dicté par :

- la politique de diffusion de la revue ;
- le contexte de la publication (en contrepartie de financements).

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Déclaration de la politique de publication de la Revue sur le site Mir@bel

Adopter et adapter des modèles de contrat, c'est aussi définir une politique de publication et préparer son affichage et sa déclaration dans Mir@bel.

Service de déclaration
de la politique de publication
et d'autoarchivage

CC BY

Accéder à l'affichage de la politique de la revue

sur Sherpa Romeo

sur Mir@bel

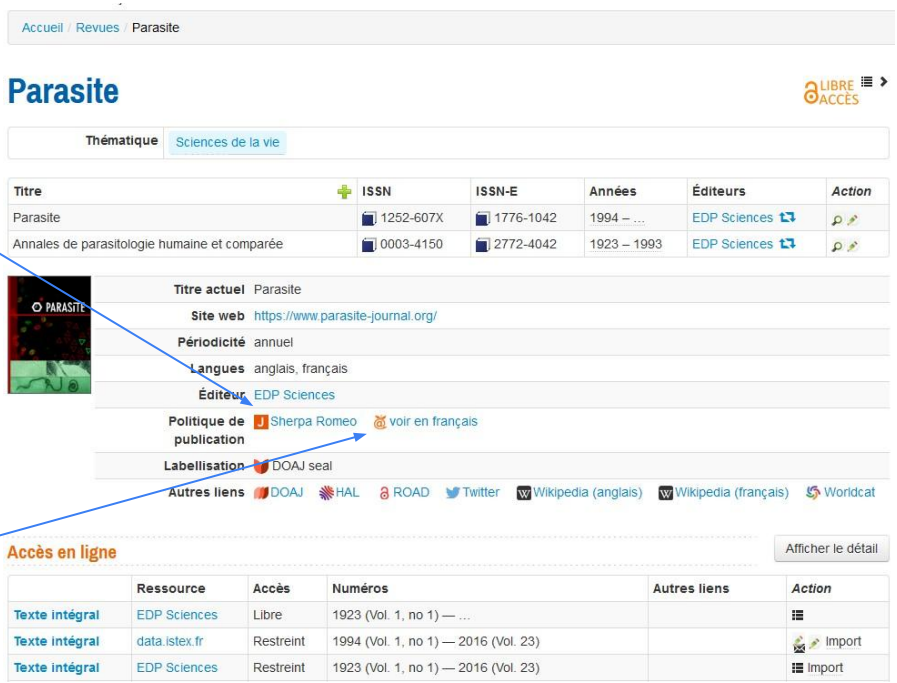

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Affichage de la politique de publication et d'autoarchivage sur Sherpa Romeo

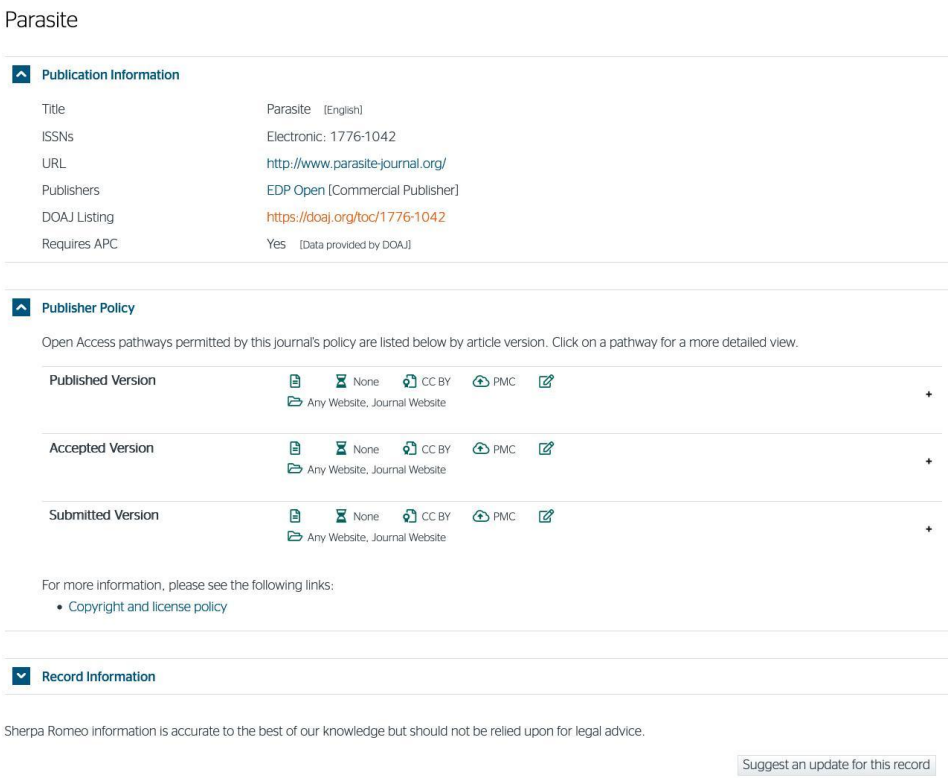

Parasite

Publication Information

Title	Parasite [English]
ISSNs	Electronic: 1776-1042
URL	http://www.parasite-journal.org/
Publishers	EDP Open [Commercial Publisher]
DOAJ Listing	https://doaj.org/toc/1776-1042
Requires APC	Yes [Data provided by DOAJ]

Publisher Policy

Open Access pathways permitted by this journal's policy are listed below by article version. Click on a pathway for a more detailed view.

Published Version	None, CC BY, PMC	Any Website, Journal Website
Accepted Version	None, CC BY, PMC	Any Website, Journal Website
Submitted Version	None, CC BY, PMC	Any Website, Journal Website

For more information, please see the following links:

- Copyright and license policy

Record Information

Sherpa Romeo information is accurate to the best of our knowledge but should not be relied upon for legal advice.

Suggest an update for this record

CC BY

réseau Médici
Métiers de l'édition scientifique publique

Affichage de la politique de publication et d'autoarchivage sur Mir@bel

Parasite

Politique en matière de droits, de dépôt et d'auto-archivage

Revue en accès ouvert, voir DOAJ.

Mir@bel affiche les données sur la publication issues du service **Sherpa Romeo** et adaptées en français.

Ces données décrivent les **options permises** par l'éditeur pour la diffusion en accès ouvert, **en fonction des versions de l'article** (publiée, acceptée, soumise). Plusieurs options sont parfois possibles pour une même version de l'article. Cliquez sur une version pour voir le détail.

L'interprétation de ces données **pour la version acceptée** doit se faire avec la connaissance de la Loi française *pour une République numérique* (2016) qui autorise un auteur à mettre à disposition la version acceptée, sous certaines conditions, quel que soit le contrat avec l'éditeur.

Pour comprendre ce qu'est l'*Accès ouvert*, référez-vous aux **pages dédiées sur le site Science ouverte de Couperin**.

Version publiée (aide)

- Publication en accès ouvert sur le site de l'éditeur et autorisée sur tout site web
- **Pas d'embargo** (aide)
- Licence Creative Commons **CC BY** (aide)
- Détenteur des droits : **Auteur**
- Emplacements autorisés : **Tout site web**
- Il existe des remarques pour cette option, voir *Notes* sur Sherpa Romeo.

Version acceptée (aide)

- Publication en accès ouvert sur le site de l'éditeur et autorisée sur tout site web
- **Pas d'embargo** (aide)
- Licence Creative Commons **CC BY** (aide)
- Détenteur des droits : **Auteur**
- Emplacements autorisés : **Tout site web**
- Il existe des remarques pour cette option, voir *Notes* sur Sherpa Romeo.

Version soumise (aide)

- Publication en accès ouvert sur le site de l'éditeur et autorisée sur tout site web
- **Pas d'embargo** (aide)
- Licence Creative Commons **CC BY** (aide)
- Détenteur des droits : **Auteur**
- Emplacements autorisés : **Tout site web**
- Il existe des remarques pour cette option, voir *Notes* sur Sherpa Romeo.

Version publiée (aide)

- Publication en accès ouvert sur le site de l'éditeur et autorisée sur tout site web
- **Pas d'embargo** (aide)
- Licence Creative Commons **CC BY** (aide)
- Détenteur des droits : **Auteur**
- Emplacements autorisés : **Tout site web**
- Il existe des remarques pour cette option, voir *Notes* sur Sherpa Romeo.

Version acceptée (aide)

- Publication en accès ouvert sur le site de l'éditeur et autorisée sur tout site web
- **Pas d'embargo** (aide)
- Licence Creative Commons **CC BY** (aide)
- Détenteur des droits : **Auteur**
- Emplacements autorisés : **Tout site web**
- Il existe des remarques pour cette option, voir *Notes* sur Sherpa Romeo.

Version soumise (aide)

- Publication en accès ouvert sur le site de l'éditeur et autorisée sur tout site web
- **Pas d'embargo** (aide)
- Licence Creative Commons **CC BY** (aide)
- Détenteur des droits : **Auteur**
- Emplacements autorisés : **Tout site web**
- Il existe des remarques pour cette option, voir *Notes* sur Sherpa Romeo.

CC BY